



PROCÈS-VERBAL

Séance du 23 février 2009

Présidence: M. Pierre GIRARD

1. Appel: 89 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

DUCRY Jean-Marc, huissier - VUILLE Nathalie, secrétaire

Excusés: BOESIGER Michel, CHANSON Cédric, CORNU Jacques-Edouard, JARENBACK Niclas, KIRCHNER Volker, PRUDENTE Marc, ROCHAT Blaise, SUESS Marianne, UDASSE Christian

Absents: NICOLE Willy

2. Procès-verbal de la séance du 19 janvier 2009

M. Braulio MORA fait remarquer que, pour son intervention en page 4, 3^{ème} paragraphe, il est écrit Luigi MORA en lieu et place de Braulio MORA.

Le procès-verbal corrigé est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

- a) M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Jean-François MASSY, Lib., ainsi que celle de Mme Vera CHAPPUIS, UDC. Mme Chappuis était également membre du Bureau en qualité de scrutatrice, membre de la commission des naturalisations et de l'accueil de l'enfance.
- b) M. le Président communique à titre d'information, les coûts des dépouillements des votations en 2008. CHF 27'200.45 ont été dépensés en frais d'impressions, expéditions et insertions dans les journaux et CHF 1745.- pour la subsistance des scrutateurs. D'autre part, la commune facture un forfait annuel de CHF 120.- pour les eaux minérales de la buvette de la salle du Conseil.
- c) Le nouveau site web de la ville est actuellement en construction. La webmaster, Mme Laure PIAGET, signale qu'il manque un certain nombre de photos des conseillers et que d'autres sont de mauvaise qualité. M. le Président invite ceux qui n'ont pas de photo à en fournir une au greffe ou à la secrétaire et pour les autres à vérifier la qualité de leur photo.
- d) La Police rappelle qu'il est interdit de stationner sur la place du Château.

4. Approbation de l'ordre du jour

M. Jean-Paul URSENBACHER demande que les rapports soient numérotés selon l'ordre du jour. Cela n'est pas possible, car au moment de la réception du rapport, ni les rapporteurs, ni le secrétariat ne savent à quel point de l'ordre du jour ils correspondront.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

5. Assermentation

M. le Président procède à l'assermentation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES, LIB, en remplacement de M. Jean-François MASSY

M. Yves Gauthier-Jaques prête serment et M. le Président lui souhaite la bienvenue.

6. Rapport N° 74 concernant le réseau de chauffage à distance: CAD Nyon. Demande d'un crédit d'étude de CHF 75'000.— pour l'étude de faisabilité d'un chauffage à distance devant desservir les quartiers « La Petite Prairie » et « Gravette »

Rapporteur: M. Jacques PITTET

La discussion est ouverte.

M. Michel MÜLLER signale que le commissaire indépendant, M. Marc PRUDENTE, était absent car il n'a pas reçu la convocation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil communal décide à une large majorité et 1 abstention :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.- pour le financement de l'avant projet d'un réseau de chauffage à distance sur le territoire communal, dépense amortissable en 5 ans.

7. Rapport N° 81 concernant une demande de crédits supplémentaires au budget 2008 pour un total de CHF 112'800.- deuxième et dernière série.

Rapporteur: M. Luciano DE GARRINI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 112'800.— qui sont à porter en augmentation des postes suivants :

Chapitre 1	
Compte N° 190-3157.00	
Centre informatique – entretien du matériel informatique	CHF 77'800.00
Chapitre 3	
Compte N° 344-3141.01	
Bâtiments communaux administratifs – le Château	<u>CHF 35'000.00</u>
Total des crédits supplémentaires budgétaires	<u>CHF 112'800.00</u>

8. Rapport de la commission des pétitions sur celle déposée le 19 janvier 2009 au Conseil communal en faveur de la villa Niedermeyer.

Rapporteur: M. Bernhard WILLY

La discussion est ouverte.

M. Jean MEYER se dit surpris de lire dans le rapport que des personnes hors Nyon puissent s'intéresser à ce domaine. Le droit de pétition est un droit général et cette villa Niedermeyer pourrait avoir un caractère régional. Il est dommage que la Municipalité et le Conseil n'aient pas plus souvent une vision plus régionale.

M. Jacky COLOMB remercie la commission des pétitions d'avoir reconnu la recevabilité de la pétition et se dit surpris par la même phrase que le Conseiller Jean MEYER. Le but de la pétition n'est pas de permettre à des étrangers de s'immiscer dans les affaires de la commune, mais bien au contraire de montrer que même en dehors de Nyon, les gens s'intéressent à ce que le bord du lac soit accueillant. Il ajoute que les signatures ont été récoltées dans la rue de la Gare un samedi, donc ce sont des personnes qui fréquentent Nyon. Il lui semble que la remarque sur la proportion de gens hors de Nyon, qui ont signé la pétition, est exagérée.

M. Bernhard WILLI souligne qu'il y a des signatures d'Allemagne et d'Italie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 5 abstentions d'accepter les conclusions du rapport de la commission et de transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et rapport avant de signer un bail.

9. Rapports de majorité et de minorité de la commission chargée d'examiner la motion de M. Christian PUHR sur la «gestion et valorisation des déchets verts»

Rapporteurs: M. Yves FROIDEVAUX pour le rapport de minorité
M. Jacky COLOMB pour le rapport de majorité

M. Yves FROIDEVAUX précise qu'en vertu du règlement du Conseil, seul le motionnaire peut transformer sa motion en postulat. Il espère que si le Conseil vote le rapport de minorité, M. Christian PUHR acceptera de la transformer. Il ajoute qu'une motion est contraignante et se demande si, à l'heure actuelle, on a tous les éléments pour aller vers la méthanisation. Il pense que ce n'est pas le cas et qu'il est prématuré de prendre cette direction.

La discussion est ouverte.

M. Braulio MORA relève que la taxe sur les ordures ménagères est un débat qui peut durer des heures. Toutefois, il existe des réalités, comme le fait d'aller jeter ses ordures dans d'autres communes ou pire, en pleine nature. C'est ce genre de petits détails qui font qu'il faut réfléchir intelligemment et longuement. Ce n'est pas en contraignant la Municipalité à travers cette motion qu'on va le faire. En ce qui concerne l'incitation au tri des déchets, il faudrait en premier lieu avoir de meilleurs moyens de les trier. Par exemple, à certains endroits, il faut parcourir une assez grande distance pour aller au premier Eco-point, ce qui peut être un réel problème pour les gens à mobilité réduite. Il estime que les gens trieront correctement le jour où il y aura dans chaque quartier, voire dans chaque immeuble, la possibilité de tout trier.

M. Maurice GAY rappelle l'article 86 du règlement qui stipule qu'une proposition ne peut pas être modifiée quant au fond. Or, le rapport de minorité demande le renvoi pour la création d'un nouveau règlement communal sur la gestion des déchets. Ceci ne correspond pas à la motion de M. Christian PUHR qui demande la valorisation des déchets verts et la méthanisation. Le débat sur le tri des déchets n'est pas le sujet actuel.

M. Dominique BLANCHARD signale que, s'il vote pour cette motion, ce n'est pas pour des considérations financières. La somme de Frs 100.- / tonne est un prix d'appel articulé par M. Germanier de l'entreprise du même nom, mais dans la réalité la différence de prix entre incinération et méthanisation ne sera pas si importante. Il ajoute qu'il a été surpris par la présence de M. Germanier lors de la séance de la commission, sachant qu'il n'est peut-être pas étranger à cette motion et qu'il a déjà eu des contacts avec la commune. Il trouve cela un tout petit peu gênant ce qui ne l'empêchera pas de voter pour le renvoi de la motion à la Municipalité.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS aimerait apporter quelques informations complémentaires. Effectivement, la Municipalité étudie depuis quelques temps la problématique des déchets et des taxes. Les diverses interventions démontrent bien que ce n'est pas quelque chose de simple et facile à mettre en place. Cela touche les habitudes, le porte-monnaie, les susceptibilités et tout cela a une grande importance suivant la taxe choisie.

Depuis deux ans, le Service des travaux et environnement a fait une étude approfondie concernant les déchets. Des calculs, des visites de sites de récupération ou de traitement des déchets ont été effectués ou encore des comparaisons avec d'autres communes ayant institué des taxes de déchets (Neuchâtel, Fribourg) pour voir les effets des différentes taxes. Un concept global de gestion des déchets a été présenté à la Municipalité par le Service travaux et environnement. Il s'agit d'avoir une vision globale du tri des déchets et des moyens mis à disposition pour trier. Il faut également trouver les moyens d'inciter les habitants à respecter et à vouloir trier les déchets, car si nous n'y arrivons pas, il est préférable de les incinérer ce qui serait plus simple et moins onéreux. Le Service des travaux doit encore affiner le concept, notamment au niveau des coûts et du bilan écologique. Le chiffre articulé par M. Germanier est effectivement un prix d'appel qui ne comprend notamment pas le transport. Il est vrai que pour l'instant cette entreprise est la seule à proposer la méthanisation. Une autre solution est en train de se dessiner, il s'agit de la valorisation des déchets méthanisables en station d'épuration dans le digesteur. A Nyon, le 50% de l'électricité consommée par la STEP est produit par un couple chaleur-force, un moteur qui brûle le gaz et qui fabrique de l'électricité et de la chaleur. Si on peut imaginer avoir assez de capacité pour digérer ces déchets méthanisables à notre station d'épuration, cela permettra de vendre le gaz produit. Des études sont en cours. La Municipalité imagine assez mal mettre une taxe incitative si les communes avoisinantes ne le font pas avec le risque de voir un tourisme des déchets. En fin de compte, M. le Municipal Claude DUPERTUIS trouve la motion de M. Christian PUHR un peu trop contraignante puisqu'il faudra du temps pour démontrer que la solution d'aller chez M. Germanier n'est pas la meilleure ou la plus onéreuse. Il demande de pouvoir faire les derniers calculs et le dépôt d'un préavis devrait se faire d'ici le mois de juin concernant la gestion globale des déchets.

M. Yves FROIDEVAUX relève que dans la motion, M. Christian PUHR demande à la Municipalité de faire un nouveau règlement. Les conclusions du rapport de minorité correspondent donc au texte de la motion. Il souligne que si cette motion a été déposée, c'est suite à l'immobilisme de la Municipalité au sujet des déchets, notamment après la motion Graf. Il faut maintenant faire avancer les choses. Dans le rapport de majorité il est stipulé que la méthanisation est une piste sérieuse. Il se demande si on a, aujourd'hui, vraiment tous les éléments en main. Lors de la séance de la commission, il avait l'impression d'avoir un vendeur en face de lui, M. Germanier, qui venait vendre son produit, mais n'avait aucun élément technique qui permette de savoir si c'était vraiment intéressant. A noter que M. Germanier a le monopole dans la région. Finalement, on ne peut parler d'une nouvelle taxe sans parler de la région. En 2002, il y a eu un net rejet vaudois et encore plus net rejet nyonnais de la taxe poubelle. Il faut être prudent sur les décisions que l'on prend. Un postulat permettra de mettre le doigt sur un problème sans être contraignant. La méthanisation n'est qu'un petit élément de la gestion des déchets. Il pense qu'il faut travailler globalement et pas seulement sur un élément.

M. Jacky COLOMB précise que la commission n'a nullement préconisé de choisir la solution Germanier. Celui-ci est juste venu expliquer le fonctionnement. M. Colomb regrette que M. le Municipal Claude DUPERTUIS n'ait pas donné les explications lors de la commission, à laquelle il n'a d'ailleurs pas participé, n'ayant pas répondu au mail proposant des dates. En tous les cas, la commission se prononce uniquement sur l'aspect de renvoyer la motion à la Municipalité, elle ne fait aucune directive stricte mais demande juste une étude. Une fois le préavis déposé, le Conseil pourra l'accepter ou le refuser, il ne voit donc pas en quoi la motion est contraignante. La seule contrainte est de devoir faire quelque chose.

M. Jean-Claude MERMILLIOD relève au sujet du monopole, que pour l'incinération, le problème est le même. Il n'y a qu'une seule usine d'incinération. D'autre part, la méthanisation fonctionne, il y a un digesteur près de Chexbres que l'on peut visiter. Il s'agit d'un agriculteur qui méthanise ses déchets ainsi que l'herbe de tonte d'un golf voisin et il produit, grâce à ceci, sa propre électricité. D'autre part, il est vrai qu'il faut prendre une fois une décision ferme et aller de l'avant, on ne peut pas attendre sur les autres communes. Ce n'est pas en repoussant le problème aux calendes grecques que l'on arrivera à quelque chose.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG tient à rassurer M. Yves FROIDEVAUX quant à la taxe au sac et ses aspects socialement positifs, taxe qu'il faut voir comme un complément à la valorisation des déchets verts. En sortant du canton ou de la région et en allant plus loin, on réalise que la plupart des communes suisses alémaniques ont choisi de valoriser leurs déchets verts, soit par méthanisation ou compost. Elles ont opté pour la taxe au sac et cela marche. Il y a eu une réelle diminution des déchets et des coûts. Elle se demande pourquoi cela ne pourrait pas fonctionner chez nous.

Il est normal que chaque ménage paie son électricité, son eau, son mazout selon sa consommation alors pourquoi pas ses déchets. D'autre part, les écoliers sont formés, lors de nombreux ateliers, au tri des déchets mais ne peuvent pas mettre en pratique.

M. Tefik RASHITI signale que le groupe POP soutient le rapport de minorité car il y a beaucoup d'incertitudes. Il faut laisser le temps à la Municipalité de nous proposer quelque chose.

M. Christian PERRIN est choqué sur la façon de convoquer la commission. La première chose à faire est de demander au Municipal quand il peut venir et ensuite voir avec le reste de la commission. Ensuite, il lui semble que la motion enfonce des portes ouvertes car on sait que le règlement sur la gestion des déchets doit être révisé. On a des problèmes juridiques, mais il faut laisser à la Municipalité le temps de travailler là-dessus. Quant au fait d'inviter M. Germanier, la Municipalité peut le faire, par contre ce n'est pas le rôle de la commission. Finalement, il ne voit aucune opposition de transformer la motion en postulat, par contre la renvoyer à la Municipalité ferait perdre du temps.

M. le Président précise que la commission a le droit d'inviter quelqu'un, mais elle doit en faire part préalablement à la Municipalité.

M. Maurice GAY revient sur le fait qu'il faut décider le renvoi ou non de la motion à la Municipalité. Il n'est pas question pour le moment d'accepter une taxe au sac ou tout autre règlement.

M. Philippe GLASSON souligne qu'aussi bien la villa Niedermeyer que la taxe sur les ordures sont des serpents de mer du Conseil. Ce sont des sujets qui font des aller-retours entre la Municipalité et le Conseil depuis des années.

M. Jacky COLOMB rappelle que la commission demande de renvoyer la motion à la Municipalité et ne demande aucun choix précis. Elle souhaite un nouveau règlement des déchets avec une collecte séparée des déchets organiques ménagers, une valorisation de ces déchets sous l'angle énergétique par le biais de la méthanisation et un mode de taxation incitatif et équitable. Il n'y a pas plus de détails. La Municipalité aura la possibilité de suivre la procédure habituelle, à savoir, crédit d'étude, crédit de réalisation, préavis, nouveau règlement qui pourra être discuté article par article.

M. Christian PUHR estime que cela fait des années que l'on attend une réponse de la Municipalité. Cela fait quatre ans que Mme Marlyse GRAF-ZAUGG a déposé une motion à laquelle il aurait fallu répondre. Selon règlement du Conseil, la motion demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil. Il s'agit de savoir si le fait d'imposer la méthanisation relève de la compétence du Conseil communal. Comme il y a incertitude à ce sujet il a décidé d'ajouter la requête pour un règlement attendu depuis des années. La motion est contraignante dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandé. Il ne voit dès lors pas pourquoi il transformerait la motion en postulat.

M. Yves FROIDEVAUX souligne que la décision de M. Christian PUHR est contraignante puisqu'elle oblige la Municipalité à faire un règlement et que dans celui-ci doivent figurer les trois points cités plus haut et notamment la méthanisation. Il invite donc le Conseil à refuser cette motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 29 avis contraires et 8 abstentions :

- d'envoyer cette motion à la Municipalité pour étude et présentation d'un préavis pour mise en action d'une collecte séparée des déchets organiques et leur valorisation sous forme de méthanisation
- cette mesure sera accompagnée dans le même temps de la mise en place d'une taxe sur les ordures ménagères conforme à la loi et au but recherché: incitative et équitable.

10. *Prise de position de la COFIN sur la note d'information de la Municipalité au Conseil communal*

Le Bureau a jugé nécessaire de faire figurer ce point à l'ordre du jour afin de donner la parole aux Conseillères et Conseillers qui souhaitent s'exprimer sur cette note municipale ainsi que sur la prise de position de la COFIN. La Municipalité peut évidemment faire part de son point de vue.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. *Préavis N° 83 concernant une demande de crédit de CHF 1'086'760.- TTC pour la rénovation de la piste d'athlétisme du Centre sportif de Colovray*

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART rappelle que, lors du vote du crédit de construction du centre sportif de Colovray, il avait été dit qu'un jour, lors de la rénovation du centre, on pourrait construire les 8 pistes qui permettront de faire des concours. Dans ce préavis, on parle de rénovation des pistes et il n'est pas fait mention de cette éventualité d'agrandir afin de permettre d'organiser des concours. Il aimerait bien que la commission en discute lors de sa séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. *Préavis N° 84 concernant le nouveau règlement sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Nyon*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. *Préavis N° 85 concernant une demande de crédit de CHF 130'000.- TTC pour le financement de la participation de la Ville de Nyon au concours EUROPAN 10*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. *Préavis N° 86 concernant une demande d'autorisation pour l'achat de la parcelle n° 1263 sise à la route de St-Cergue 64, au prix de CHF 950'000.- TTC*

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY propose que les commissaires de cette commission soient les mêmes que ceux du préavis N° 85, puisqu'il s'agit du même Municipal et, plus ou moins, du même sujet.

Tous les groupes sont d'accord.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. *Préavis N° 87 concernant la révision des taxes liées à la construction*

La discussion est ouverte.

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND a de la peine à comprendre la démarche de la Municipalité. "Lors des dernières votations on nous a rabâché qu'il fallait consentir à des baisses d'impôt et de taxes pour faciliter la relance économique. Ce préavis va à fin contraire et on y va pas avec le dos de la cuillère, presque partout c'est 50% d'augmentation. Dans l'introduction, on nous dit que ces taxes n'ont pas subi d'augmentation depuis 30 ans. Cela est faux car ces taxes sont prélevées en pour cent et les prix sur lesquels elles sont calculées n'ont cessé d'augmenter. Plutôt que de faire des augmentations de ces taxes qui occupent du personnel pour les calculer et les encaisser, on ferait mieux de voir comment rationaliser le travail du dit personnel. Il y aurait peut-être quelque argent à gagner à ce niveau."

M. Jean MEYER remarque que dans ce préavis il y a un point sur l'aspect du développement durable avec 3 sous-éléments mais aucun texte à ce propos. S'il y a bien un aspect lié aux taxes qui concerne le développement économique, l'aspect social et environnemental, c'est celui-ci. Ce n'est pas la première fois que l'on trouve ce genre de texte dans les préavis, ce qui est inacceptable pour lui.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. Rapport municipal N° 88 en réponse au postulat de M. Jean Meyer à propos d'un réseau Wifi sur les places publiques à Nyon

La discussion est ouverte.

M. Jean MEYER a lu cette réponse avec beaucoup d'étonnement. En effet, l'argumentation et la logique ne sont pas évidentes dans ce texte. On sous-délègue cette question à un organisme qui est une société anonyme, alors que c'est une compétence de la Municipalité qui a trait à une question de la commune et non d'un sous-organisme. Il y a également des aspects liés à de l'obscurantisme. On dit que les ondes électro-magnétiques seraient nuisibles, qu'il y a des aspects de pornographie alors que ce même organisme met à disposition des gens, par Internet, la possibilité d'accéder à la pornographie. Un autre aspect qui n'a pas été traité et qui était à la source de ce postulat, c'était de s'inscrire dans une politique pour le tourisme. Or en fait, on n'en parle pas. C'était pour favoriser le développement touristique et apporter des informations importantes pour les gens qui viennent à Nyon. Lorsque les gens arrivent à la gare, il n'y a aucune information et l'Office du tourisme n'est pas si visible que ça. Un autre aspect critiquable, est de dépenser CHF 20'000.- pour ce type de projet ne lui semble pas inadéquat alors que l'on adopte des préavis à tour de bras dans ce Conseil pour construire ou bétonner. De plus, on ne fait aucune référence à des expériences qui ont eu lieu dans une autre collectivité et qui ont résolu les problèmes soulevés. Il demande le refus de ce rapport.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Selon l'article 88 du règlement, le rapport est transmis à une commission.

17. Motion de Mme Josette GAILLE intitulée "Inciter les entreprises à former des apprentis"

La discussion est ouverte.

M. Jacques HAHNART soutient la motion. Demander que les PME prennent plus d'apprentis est une bonne chose, l'Etat devrait également avoir la même proportion d'apprentis que les PME. Et si tel était le cas, il n'y aurait pas assez d'apprentis. Sur 17 employés, M. Jacques HANHART a 4 apprentis. Ni la commune, ni le canton n'ont le même pourcentage. Il est facile de dire que les PME doivent engager plus d'apprentis, mais certaines entreprises étrangères arrivent avec 200 employés sans aucun apprenti et en plus bénéficient d'allègements fiscaux. Il estime que la motion enfonce des portes ouvertes.

M. Jean-Paul URSENBACHER trouve au contraire que c'est une bonne incitation et il félicite Mme Josette GAILLE pour sa motion qu'il faut envoyer à une commission pour étude et rapport.

M. Tefik RASHITI se demande si la motion est dans les compétences de la Municipalité. Il s'agit plutôt d'une compétence fédérale, car chaque entreprise qui n'a pas d'apprenti paie une taxe.

Pour M. Yves FROIDEVAUX, lors de l'adjudication de travaux, la Municipalité a la compétence de fixer un certain nombre de critères et il serait intéressant de savoir si le critère du nombre d'apprentis est pris en compte. Il a toutefois un problème de forme car une motion doit traiter d'une compétence du Conseil communal et l'on ne peut pas estimer que les critères d'adjudication des travaux fassent partie de ces compétences.

M. Jean MEYER rejoint ce que dit M. Yves FROIDEVAUX au niveau des compétences de la Municipalité. Par contre, tel que l'a formulé Mme Josette GAILLE, il s'agit de la compétence fédérale et cantonale, mais aussi elle insiste beaucoup sur les enfants qui ont de la peine. A ce titre-là, ce n'est pas simplement d'avoir des places d'apprentissage qui est important, mais aussi d'avoir une structure derrière qui permet de suivre ces jeunes. Dans certains cantons il y a des maîtres professionnels qui suivent les apprentis qui ont des problèmes et qui vont dans les entreprises pour les suivre. C'est là que la ville de Nyon pourrait avoir un rôle important, d'accorder des subsides pour payer ces maîtres professionnels.

Mme Josette GAILLE demande que l'on n'aille pas trop loin. Elle aimerait simplement que, lorsque la commune choisit une entreprise pour faire des travaux, elle favorise celles qui ont des apprentis lors de l'adjudication des travaux. Il y a un problème avec les apprentis qui ont de la peine dans le domaine du bâtiment et pour finir les patrons ne veulent plus en engager.

M. Christian PERRIN souligne qu'il y a une loi sur les marchés publics et l'on ne peut pas faire n'importe quoi. Introduire le critère de formation, il faudrait vérifier si cela est possible. On peut envoyer la motion pour étude et rapport à une commission pour en parler ouvertement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi de la motion en commission.

18. *Postulat de M. Braulio MORA "Pour des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le domaine public."*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat en commission

19. *Interpellation de Mme Claudine CHRISTIN au sujet des vestiaires de la Plage des 3 jetées*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. *Interpellation de M. Jacky COLOMB intitulée "Il était une fois, une petite motion". (en annexe)*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. *Interpellation de Mme Josette GAILLE intitulée "La commune de Nyon, entreprise formatrice?"*

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à l'interpellation de Mme Josette GAILLE (en annexe).

M. Knut RUPRECHT fait remarquer que le terme "apprenti" est désormais aboli, il faut utiliser le terme "apprenant".

M. Jacques HANHART n'est pas d'accord, selon l'Académie française, le terme d'"apprenant" n'existe pas en français.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

22. Interpellation de Mme Anik SCHALLER sur la mise en valeur du patrimoine bâti et sur son potentiel pour une qualité de vie urbaine et culturelle.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

23. Interpellation du groupe radical au sujet de la buvette de Marens

M. le Municipal Olivier MAYOR signale que le nouveau mobilier a été pris en charge par le club et se trouve être plus fonctionnel que celui mis par la ville issu de la récupération et qui endommageait le carrelage. La buvette de Marens, ainsi que les vestiaires, font l'objet d'un bail signé entre la ville et le FC Italia concernant la gestion de la buvette et des vestiaires. Les terrains sont toujours sous le contrôle des services de la ville. Pour la mise à disposition de ces locaux, entièrement entretenus pas le club, un montant de CHF 6000.- de loyer minimum est payé. Les recettes de la buvette sont soumises à un pourcentage identique aux autres établissements publics, soit 7% du chiffre d'affaires. Le chiffre du loyer a été défini en tenant compte de l'économie des dépenses réalisées par la ville, pour les entretiens, soit environ CHF 15'000.- par année. De plus, les frais inhérents à cette exploitation (énergie, produits), sont à la charge du club. Lors de la décision de mettre à disposition ces locaux, il a été pris en compte la volonté d'avoir dans ce quartier un endroit où les citoyens pourraient se retrouver selon un programme d'ouverture établi, tant pour la période de la saison de football qu'en dehors de celle-ci. Suite à la demande du Service des affaires sociales, le club a accepté de mettre à disposition la buvette pour l'organisation des repas aux élèves du lundi au vendredi des semaines scolaires, moyennant une redevance de CHF 20.- par jour. En conclusion, nous pensons qu'en terme de partenariat et de gestion, la ville a fait ce qu'il fallait pour ce site. Il reste à la disposition de chacun pour d'éventuelles autres explications.

M. Christophe CHATELANAT trouve étonnant de ne pas voir depuis derrière les barrières ce qui se passe sur le terrain de foot si le terrain est à disposition de la commune. De plus, ces barrières sont couvertes de fil barbelé.

24. Intervention de Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND (en annexe)

Une "standing ovation" conclut l'intervention de Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND et M. le Président lui remet un bouquet de fleurs. Il précise que la première conseillère communale assermentée en 1960 s'appelait Gabrielle Ethenoz. En 1962, elle faisait partie des premières députées élues au Grand Conseil Vaudois. Il la remercie pour son engagement constant pour la cause féminine.

25. Communications municipales.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond aux diverses questions en suspens des derniers Conseils:

A M. Braulio MORA au sujet du déblaiement de la neige du sentier du Rocher, il rappelle que les priorités sont les transports publics, les environs des maisons des personnes âgées, puis au fur et à mesure des besoins. Chacun voudrait que l'on déblaie devant chez lui. Il rappelle que le 5 janvier était une situation d'exception. Il a d'abord neigé, les routes ont été déblayées et salées. Il a ensuite plu et le froid qui a suivi, a eu pour effet de tout geler. Le matin il a fallu casser la glace manuellement. Il a suggéré au Service des Travaux de faire appel à des volontaires pour ce travail manuel !

A Mme Aline ANGELI qui souhaitait une main courante à la ruelle des Moulins, il indique que celle-ci fait partie d'une étude actuelle du chemin de l'Industrie et la ruelle des Moulins. C'est une étude pour réhabiliter ce chemin avec une nouvelle place. Toute la descente piétonne sera améliorée et sa suggestion sera prise en compte.

A M. François CALAME qui demandait le remblayage des rives du lac pour agrandir les quais, il répond que le canton montre quelques réticences et qu'il faut avoir de bonnes et justifiées raisons pour le faire. Par contre l'aménagement des rives du lac a été remis sur le métier et l'occasion sera donnée dans le cadre de la commission de l'urbanisme de voir évoluer la question.

Finalement à M. Christian PUHR qui faisait remarquer les flaques d'eau à la sortie du passage sous voies CFF par jour de pluie, il signale que le Service des travaux a pris des mesures sur place et les travaux seront effectués lorsqu'il fera un peu plus chaud.

Mme la Municipale Monique BOSS signale que le festival du film archéologique aura lieu du 3 au 7 mars à l'Usine à Gaz. L'entrée est libre. Le festival qui a lieu tous les deux ans fête sa 10^{ème} année. Les Conseillers ont reçu un carton d'invitation et à l'avenir, le Service de la culture enverra les invitations par mail en fichier PDF, selon demande de M. Jean-Pierre VUILLE lors du dernier Conseil.

M. le Municipal Claude ULDRY présente ses excuses pour le début de cette séance sans sonorisation. Le système n'est pas en cause, il s'agit de l'absence impromptue d'un régisseur extérieur.

Puis en réponse à une demande de M. Yves FROIDEVAUX concernant la communication au sujet de la rénovation des locaux communaux à la place du Château, il répète ce qu'il a dit lors du dernier Conseil : les chefs de service ont été impliqués dès le début du projet et consultés lors de nombreuses phases qui ont abouti au dépôt du préavis. Avant de finaliser ce préavis, le Service des bâtiments a, à nouveau, rencontré l'ensemble des services afin de leur faire valider le projet définitif. La responsabilité de la communication interne aux différents services restant en main des chefs de service concernés. Pour les phases d'étude et de réalisation, une commission de construction a été créée, dans laquelle le SAG représente les divers services impliqués. En outre, pendant la réalisation des travaux une communication par papillons ou affichettes sera faite conjointement par le Service des bâtiments et le SAG aussi souvent que nécessaire, afin de tenir au courant les employés de l'avancement des travaux et particulièrement de ceux impliquant leur propre service.

Pour l'UAPE du Couchant, la Direction des écoles a été partie prenante dès le début du projet. Il est à rappeler que le départ de ce projet est une réponse partielle à la motion du PS pour des horaires harmonisés. Dès lors, M. Mottaz a été impliqué et a participé à de nombreuses séances de commission. De plus les enseignants ont été invités à participer à la séance qui a eu lieu à la salle communale lors de laquelle le 2e pré-projet a été présenté.

M. le Municipal Claude ULDRY signale encore qu'il attend une réponse d'ordre financier, mais si celle-ci est positive, le Service des bâtiments viendra probablement au mois de mars avec une réponse aux deux motions au sujet de la villa Niedermeyer, qui englobera probablement également la réponse à la pétition.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Jean-Claude MERMILLIOD à sa question du mois d'octobre au sujet de la signalisation routière de la zone piétonne, en particulier à la Grand-Rue. Les bases légales limitent la signalisation, par contre des indications de la vitesse autorisée seront mises au sol. Les panneaux seront limités également pour des raisons esthétiques. D'autres mesures seront également prises, comme des bornes escamotables.

Elle rappelle également à l'attention de M. Jacky COLOMB que la Municipalité répond de la meilleure manière possible aux questions, motions ou interpellations, mais cela ne veut pas pour autant dire que toutes les demandes seront acceptées.

Elle répond également à Mme Doris ULDRY au sujet des aménagements routiers du préavis 27 vers le chemin de Pré-cossy – rte Blanche. La ligne blanche n'est finalement pas souhaitable, les automobilistes devant descendre jusqu'à la Morâche pour tourner. Un giratoire sera probablement mis à l'essai prochainement au carrefour Rte Blanche – Av. des Eules – Rte des Tattes d'Oie. Sa demande a été entendue, mais il faut faire confiance aux ingénieurs de la circulation qui essaient de mettre en place les meilleures solutions. Elle précise encore que l'arrêt du bus à Pré-Cossy sera sécurisé.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à Mme Doris ULDRY concernant les locaux loués par la commune à l'Etraz et à l'Esp'Asse. Il signale que l'organisation des classes primaires se fait par quartier depuis plus de 40 ans, il y a, à l'heure actuelle, huit sites. Cependant, comme la population de ces quartiers reste souvent jusqu'à la fin de la scolarité, nous subissons des mouvements importants dans l'utilisation de ces locaux. C'est pourquoi, quelques classes ont été louées dans des bâtiments privés, comme celles de l'Etraz, louées depuis 1967 et utilisées jusqu'à il y a 4 ans. Actuellement, elles sont louées à des communautés étrangères selon un programme établi chaque début d'année scolaire. Cette manière de procéder permet de garder les locaux afin de réagir aux fluctuations démographiques du quartier et de sa planification scolaire. Il est important de garder des classes équipées en vue du développement prévisible au triangle de l'Etraz et au quartier de Chantemerle. Le compte du budget concerné se trouve au n° 341 dans le budget du Service des bâtiments. Au sujet des locaux à l'Esp'asse, le Judo Team paie Frs 1200.- de loyer par mois, l'aménagement a été entièrement financé par des privés. Pour le reste des locaux, il était prévu une rocade d'associations sociales et culturelles afin de libérer de la place ailleurs. Ce projet a dû être momentanément repoussé afin d'accueillir et aménager dans l'urgence la structure de jour des requérants d'asile. Ces locaux sont sous-loués à l'EVAM.

Il répond ensuite à M. Raymond CARRARD sur l'accueil des réfugiés sur la Côte. Il indique que, sous la conduite du préfet, le groupe des syndicats des communes de plus de 2000 habitants collabore à la recherche de terrains pour la construction de centres d'hébergement. Fin 2006, en perspective de l'entrée en vigueur des lois sur l'asile, l'EVAM a réactivé ce groupe, car il envisageait dans le district la construction d'un centre d'aide d'urgence pour les personnes dites NEM. En réalité, les besoins se sont révélés nettement inférieurs à ce qu'il avait été estimé et l'EVAM a changé de stratégie, optant pour un autre type d'accueil. Ce groupe des syndicats doit faire des propositions concrètes pour le printemps 2009. Sur la question de l'abri PC, c'est à la demande de l'EVAM qu'il a été ouvert suite à un afflux massif de requérants. Ni l'EVAM, ni la commune de Nyon, n'avait le choix vu l'urgence. Consciente de la précarité de cet accueil et dans l'attente d'une construction adaptée, la Municipalité a proposé la structure d'accueil de jour, où les requérants peuvent se rendre dans des locaux chauffés et dotés en équipement de loisirs et de sport (tables de ping-pong, babyfoot, ordinateur) ainsi qu'un vestiaire à habits, géré par des bénévoles.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond également à M. Jean-Pierre VUILLE au sujet de la buvette de Marens. Il rappelle l'historique de l'utilisation de celle-ci. De 1967 à 1989, les vestiaires et la buvette étaient remis à la gestion du FC Stade Nyonnais, par convention, moyennant un forfait annuel de CHF 2000.-. En 1989, ce club est descendu à Colovray, le stade de Marens étant utilisé par le FC Italia (3 équipes) et le FC Hermandad (1 équipe). Suite à la reconstruction de la buvette, et vu l'augmentation du nombre d'équipes du FC Italia (8 équipes actuellement), le FC Hermandad est descendu à Colovray, le FC Italia restait seul à Marens. Dès lors il n'est plus possible d'intégrer une autre équipe sur ce site. Fort de cette situation, un bail a été signé le 4 août 2008. Dans celui-ci, il est expressément prévu que d'autres occupations peuvent être envisagées pour autant qu'elles soient compatibles avec la bonne marche de l'exploitation. Il signale qu'au moment où sa connaissance a désiré louer la buvette, le bail n'était pas encore signé. M. le Municipal Olivier MAYOR et M. Sylvain Rolli restent à disposition, s'il y a un problème avec la location de cette buvette.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à M. David SAUGY concernant le budget 2009. A sa première question concernant le respect de l'esprit des amendements votés, elle rappelle que, pour la 1ère fois, la Municipalité a présenté au Conseil communal la ventilation des amendements votés par compte budgétaire en toute transparence et dans le but de communiquer les options arrêtées par l'exécutif en matière de gestion financière. Comptablement, les amendements ont été réalisés. Le déficit de l'exercice 2009 correspond à celui adopté par le Conseil communal le 15 décembre 2008. Les réductions à apporter sur les charges de personnel et les dépenses en biens, services et marchandises ont été mises en oeuvre.

Il est vrai que les modifications du budget décidées par la Municipalité découlent de correctifs techniques (baisse de l'inflation et des prix des énergies) bien plus que de choix politiques (suppression de prestations, abandon de projets, etc.). Il n'en demeure pas moins que la Municipalité prendra les mesures qui s'imposeront pour respecter le cadre budgétaire arrêté par le Conseil communal en n'excluant aucune option si la situation des finances communales devait se dégrader.

Ces correctifs techniques sont d'une ampleur plus élevée que ce qui était prévu au moment de l'examen du budget 2009 par la Commission des finances. Les événements véritablement hors normes qui ont marqué les marchés financiers et monétaires à partir de septembre 2008 ont eu pour conséquence une décélération rapide et brutale de l'économie mondiale. Il en a résulté une diminution de l'inflation, des taux d'intérêts et des prix du pétrole en Suisse que même les experts les plus avertis n'avaient pas pressentie. La Municipalité relève que les informations communiquées à la Commission des finances s'agissant de l'évaluation des incidences de la baisse des prix des énergies et de l'inflation étaient correctes, mais ne pouvaient pas prendre en considération :

- la baisse drastique de l'inflation en novembre 2008, puisque les chiffres ont été publiés par l'office fédéral de la statistique le 2 décembre 2008 ;
- la décision prise par le Conseil fédéral le 5 décembre 2008 de modifier l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité dans le but d'atténuer la hausse des prix de l'électricité annoncée pour le 1er janvier 2009 ;
- la réduction significative des prix du pétrole intervenue depuis septembre 2008.

La principale préoccupation de la Municipalité consistera à suivre attentivement les effets de la crise économique, dont les effets sont de plus en plus tangibles, de façon à prendre les mesures conservatoires nécessaires si la situation financière de la Ville devait se dégrader en raison d'une réduction des rentrées fiscales ou d'un accroissement des dépenses de prévoyance sociale. Par conséquent, les véritables défis à relever sont à venir.

Au sujet de la réduction des charges en relation avec l'inflation, elle signale qu'une diminution d'un crédit budgétaire est toujours une réduction budgétaire que celle-ci s'explique par une non dépense (inflation plus faible que prévu) ou par une véritable économie (adaptation d'une prestation ou réorganisation structurelle de l'administration par exemple).

Quant à la question de savoir si la Municipalité a conscience que les économies réalisées représentent seulement 73'400 francs, elle répond que la Municipalité a surtout conscience que le ralentissement économique aura des conséquences peut-être déjà sur les finances communales en 2009, mais selon toute probabilité en 2010. Sur un plan macroéconomique, la baisse de l'inflation et des prix des énergies est préoccupante même si elle a permis de réaliser les amendements votés par le Conseil communal par le biais d'ajustements techniques essentiellement. En effet, elle a pour corollaire une crise conjoncturelle dont les incidences pour les finances communales pourraient être supérieures à un million de francs, soit le montant correspondant aux amendements sur les charges de personnel et les dépenses en biens, services et marchandises décidés par le Conseil communal.

En conclusion, la Municipalité est non seulement consciente des difficultés à venir, mais travaille déjà sur la priorisation des projets qui seront lancés ces prochains mois en suivant attentivement les répercussions du ralentissement économique sur les finances communales. L'objectif est de maîtriser les évolutions des charges dans le respect du budget adopté par le Conseil communal.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond également à Mme Doris ULDRY au sujet du coût de la subvention accordée à Caribana. Elle l'informe que le sponsoring est principalement composé de valorisation de prestations. L'eau et l'énergie fournies sont facturées au Caribana Festival. Quelques frais administratifs ont été dépensés. Il s'agit essentiellement de:

- La prise en charge des frais administratifs effectifs (de l'ordre CHF 3'000).
- L'usage de matériel appartenant aux Services Industriels (de l'ordre de CHF 7'000), matériel ensuite recyclé
- La valorisation de l'entier des prestations réalisées par les équipes des Services Industriels (de l'ordre de CHF 30'000)

Ainsi, l'ensemble des prestations se valorise de manière forfaitaire à CHF 40'000.

L'énergie est entièrement fournie par la Romande Energie et est à la charge du Caribana Festival. Le financement du sponsoring étant fait par la prise en charge et la valorisation de l'entier des prestations, hormis les frais administratifs qui sont comptabilisés de manière usuelle, il n'y a donc pas d'impact budgétaire. Dans ce type d'opération marketing, il est difficile de calculer le retour sur investissement. Par contre, en termes d'image, le positionnement du festival a représenté un excellent vecteur de communication pour positionner la Ville de Nyon et les Services Industriels en tant que partenaires « développement durable », en particulier auprès des jeunes lors du Caribakids. En termes d'impact, la présence visuelle du logo de la ville et des SI sur le site Internet du festival ainsi que sur tous les moyens de communication a permis d'augmenter sensiblement la notoriété des Services Industriels auprès de 20'000 festivaliers, dont une grande partie habite la région de la Côte. N'oublions pas que les Services Industriels sont un acteur régional qui distribue l'eau dans 7 communes, le gaz dans 5 communes ainsi que le télé-réseau (par TRN SA) dans 19 communes.

Finalement, elle informe le Conseil que les derniers ajustements du nouveau système de gestion ont retardé les envois des factures d'électricité. Ce n'est que courant novembre que les premières factures ont pu être envoyées. Les grands clients, facturés de manière mensuelle, ont été mis à jour fin 2008 et les retards pour les clients ménages viennent d'être rattrapés. Elle précise qu'il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt. Elle remercie les collaborateurs des SI et du Service des finances qui ont eu beaucoup de persévérance et d'engagement pour mettre en place un système de facturation performant.

26. Propositions individuelles et divers

M. Jean-Pierre VUILLE demande à Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY de prendre en compte dans l'étude de la circulation à la route Blanche, le fait que les habitants du ch. d'Eysins 4 à 22 doivent monter jusqu'au giratoire de la Gravette et redescendre pour prendre le ch. d'Eysins. Deuxièmement, suite aux annonces pour le recrutement du personnel communal, il se demande s'il n'y a pas de personnes capables d'être embauchées, surtout en tant que chef de service, qui habitent Nyon ou les environs proches, sans qu'il soit nécessaire d'aller les chercher à Genève, en Valais ou à Neuchâtel.

Mme Doris ULDRY revient sur la réponse de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY au sujet du chemin Pré-Cosy. Sa question n'était pas une demande personnelle, mais la ligne blanche continue figurait sur le préavis 27, ainsi qu'un rond-point à l'angle de l'avenue des Eules.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY signale que ce qu'elle dit est juste mais dans le préavis il était stipulé que le giratoire serait éventuellement posé et de manière provisoire. La ligne blanche pouvait se justifier avec un giratoire, mais pas sans.

M. Jacky COLOMB a constaté sur la Rte Suisse à hauteur de l'UEFA, le chantier qui a des balustrades et une déviation de la route, par ailleurs très bien signalés, mais sans restriction de vitesse sur un tronçon à 60 km/h.

M. Yves FROIDEVAUX revient sur l'ouverture des magasins. Au mois de novembre, la Municipalité avait dit qu'il fallait attendre janvier, or au mois de juin, la Municipalité après consultation des partenaires sociaux doit donner les horaires d'ouverture des nocturnes 2009. Il aimerait savoir où en est la Municipalité dans sa volonté réaffirmée de vouloir favoriser un partenariat et trouver un accord.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT explique qu'actuellement ils sont dans une impasse. Toutefois, il a déjà rencontré le représentant des syndicats de manière informelle, et va faire de même avec le comité de la SIC. Ensuite la Municipalité va essayer de trouver une solution. Le problème est assez simple, soit il n'y a aucune entente possible et l'on reste dans le statu quo, avec un règlement et sans convention collective. Soit, si l'on veut modifier cela, il faut une discussion. Le but est de retrouver le bon sens et le dialogue. Ce qui n'empêche pas d'avoir une réflexion sur le plan régional, raison pour laquelle ils ont demandé au préfet d'initier un groupe de travail pour l'harmonisation régionale. Il faut savoir qu'on est dans une situation très bloquée et qu'il faut détendre tout cela et peut-être repartir avec d'autres intervenants pour essayer de trouver une solution. Avec le statu quo, tout le monde est un peu perdant, y compris les gens qui aimeraient avoir un peu plus de liberté pour faire leurs achats mais on peut retrouver la voie du bon sens, c'est ce qu'il souhaite.

Mme Christine VUAGNIAUX signale qu'à Nyon, les voleurs s'attaquent à tout le monde. Des vols ont eu lieu dans des appartements de la Paix et de la Jardinière. Que vole-t-on dans ces quartiers populaires? Des choses auxquelles on tient, mais qui n'ont pas forcément beaucoup de valeur marchande. Et surtout : tout est cassé. La peur s'installe. Pourquoi Nyon ne fait pas partie des communes avec surveillance mutuelle des habitations, comme presque toutes les communes avoisinantes, y compris Rolle et Gland ? Ce n'est donc pas réservé aux villages. Monsieur l'adjutant Genton, son responsable, vient volontiers faire une présentation à la Municipalité puisque c'est elle qui doit décider d'y adhérer. Toutes les informations sont sur le site vd.ch – sécurité – prévention. Elle ajoute que c'est complètement gratuit, sans frais de personnel et sans frais administratifs. Elle remercie la Municipalité de nous faire savoir quand Nyon fera partie des communes adhérant à la surveillance mutuelle des habitants.

M. Jean-Paul URSENBACHER est inquiet du nombre de personnes agressées récemment en ville de Nyon et se demande ce que fait la Municipalité. Il aimerait qu'elle se penche sérieusement sur ce problème.

M. Luigi ALTIERI aimerait savoir s'il est possible de mettre sur le site Internet de la commune le programme des manifestations d'intérêt public qui ont lieu à la salle communale.

M. Jean BISCHOFBERGER relève que le panneau d'affichage au bout du ch. d'Eysins pose des problèmes de visibilité aux automobilistes. Il pense qu'il faudrait faire un contrôle de tous les panneaux.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise que l'emplacement de ces panneaux n'est pas immuable et que la police est en train de faire les vérifications nécessaires. S'ils représentent un danger, ils seront enlevés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 23h.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :	La Secrétaire :
Ls	Is
Pierre Girard	Nathalie Vuille

Annexes: Interpellation de M. Jacky COLOMB
 Réponse à l'interpellation de Mme Josette GAILLE
 Intervention de Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND
 Liste des commissions